



Dans la fonction publique, des salaires peu dynamiques mais plus équitables

Avec un point d'indice gelé depuis assez longtemps, les agents des trois fonctions publiques ne sont pas à la fête question rémunération. Une politique de primes et quelques mesures ciblées ont permis de maintenir leur pouvoir d'achat, mais le retour en force de l'inflation vient rompre cet équilibre précaire.

Parler de la fonction publique en général est toujours un exercice périlleux tant les différences sont manifestes entre la fonction publique de l'État, l'hospitalière et la territoriale. Et même au sein des trois, les disparités sont fortes. À l'État, par exemple, une moitié des agents sont des enseignants dont la rémunération n'a rien à voir avec les autres agents de catégorie A dans les différents ministères. Alors que les primes représentent aujourd'hui une part importante de la rémunération

de ces cadres, les enseignants, eux, ont très peu de primes et apparaissent comme la catégorie de personnel qui a le plus perdu en pouvoir d'achat ces dernières années (*lire l'encadré ci-contre*).

Un pouvoir d'achat stable

Quelques chiffres fournis par l'Insee permettent tout de même de se faire une idée générale de la situation. Si l'on prend l'ensemble de la fonction publique, le salaire net moyen est de 2 431 euros (contre 2 524 euros dans le privé). Avec plus de cadres dans la fonction publique d'État, le salaire moyen net est plus élevé, il s'établit à 2 688 euros ; à l'hospitalière, il est de 2 590 euros ; à la territoriale, il plafonne à 2 039 euros.

De 2009 à 2019, ces salaires ont plus ou moins suivi le rythme de l'inflation. « Pendant cette décennie, le point d'indice a été gelé, sauf en 2016 et 2017. Même s'il n'y avait pas beaucoup d'inflation, cela a eu un impact sur le pouvoir d'achat des agents, résume Fabien Guggemos, statis-

ticien et responsable de la division Salaires et revenus d'activité à l'Insee. *Le pouvoir d'achat du privé dans la même période a progressé de 4,5 %.* »

Le pouvoir d'achat n'a, en revanche, pas résisté à l'inflation de ces deux dernières années. En 2022, alors que la hausse des prix atteint les 5,2 %, le point d'indice n'est réévalué que de 3,5 % au 1^{er} juillet (donc pour six mois seulement). La perte de pouvoir d'achat a été en moyenne d'un point. Comble du comble, l'histoire se répète en 2023. Alors que les prévisions annoncent une inflation autour de 5 % sur un an, le point d'indice est revalorisé de 1,5 % au 1^{er} juillet. Autant dire que les négociations avec le ministère de la Fonction publique sur les rémunérations s'annoncent tendues. Pour la CFDT-Fonctions publiques, une mesure importante et générale sur le point d'indice s'impose en urgence, avant toutes discussions plus fines sur les grilles et les évolutions de carrière.

Peu dynamiques, les salaires dans la fonction publique ont tout de même le mérite d'être beaucoup plus justes socialement si on les compare à ceux du privé. L'écart entre les hautes et les basses rémunérations y est plus faible. Les chiffres ne laissent pas de place au doute. Si l'on

Le chiffre

1 POINT

C'est la **perte de pouvoir d'achat** – en moyenne – **des agents des trois fonctions publiques en 2022**.

Un niveau identique aux salariés du privé. La perte pourrait être plus élevée en 2023.

“LA FONCTION PUBLIQUE GÈNÈRE MOINS D’INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.”

François-Xavier Devetter, économiste.

prend le premier décile (les 10 % de salariés les moins bien rémunérés), leur revenu net moyen est de 1 340 euros dans le privé et de 1 480 euros dans le public. Et si l’on prend le dernier décile (les 10 % les mieux rémunérés), on obtient l’inverse. Le revenu moyen est de 3 450 euros dans le public contre 4 030 euros dans le privé.

« Les écarts de salaires entre le public et le privé sont certainement plus importantes que ce qu’indiquent les chiffres de l’Insee car ces chiffres s’entendent pour un emploi à temps plein, ajoute l’économiste François-Xavier Devetter. Or on sait pertinemment que sur les bas salaires,

la différence ne se fait pas sur le montant horaire, car le Smic unifie très fortement les rémunérations entre le public et le privé. La différence se fait surtout sur le temps de travail. » Pour ce spécialiste (par ailleurs auteur d’une enquête sur les salariés du secteur du nettoyage)*, le fait qu’une grande partie de ces emplois peu qualifiés passe du public au privé (sous-traitance, recours à des contractuels) a donc des répercussions dramatiques en termes de précarité.

Plus d’emplois à temps plein

« Non seulement la fonction publique offre davantage d’emplois à temps plein pour les emplois peu qualifiés, mais en plus elle génère moins d’inégalités entre les femmes et les hommes », insiste-t-il. À temps de travail égal, les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes sont en effet de l’ordre de 10 % dans la fonction publique, contre 16 %

dans le privé. Et à métier égal, l’écart est de 3 % dans le public contre 5 % dans le privé.

« Le rôle qu’avait la fonction publique d’employeur d’une main-d’œuvre modeste mais aux conditions de travail décentes est en train de s’éroder, avec comme conséquence la bascule d’une partie des salariés dans la pauvreté laborieuse », résume-t-il. Cette politique, coûteuse humainement (exclusion) et économiquement (chômage, prime d’activité, etc.), apparaît comme un véritable gâchis. Pourtant, cette bascule ne semble pas remise en cause par le politique. « Il y a une vraie méfiance envers l’emploi public, même si les problèmes d’attractivité des métiers, notamment dans la santé, va peut-être changer la donne en poussant les pouvoirs publics à agir ». La CFDT attend des actes, à présent. ● J. C.

* Deux millions de travailleurs et des poussières – L’avenir des emplois du nettoyage dans une société juste. François-Xavier Devetter et Julie Valentin, éditions Les Petits Matins, 156 pages, 2021.

Focus

Enseignants, les grands perdants

Ils font partie des agents ayant perdu le plus de pouvoir d’achat.

Une « chute » analysée par Bernard Schwengler, docteur en science politique, dans un ouvrage publié en 2021*.

► Les enseignants font partie des agents de la fonction publique qui ont particulièrement perdu en pouvoir d’achat ces dernières années... mais la « chute » dont parle Bernard Schwengler dans son ouvrage ne date pas d’hier.

Prenons l’exemple des professeurs certifiés avec dix ans d’ancienneté. Entre 1982 et 2023, ils ont perdu 20 % de pouvoir d’achat. Avec vingt-cinq ans d’ancienneté, la perte s’élève à 25 %. Et en fin de carrière, la perte persiste à 10 %. Maigre consolation, grâce à quelques mesures spécifiques en début de grille, un professeur certifié dans sa première année est, lui, gagnant (+ 6 %).

Idem pour les professeurs des écoles. Le gain en pouvoir d’achat est manifeste en tout début de carrière (+ 19 %), mais la situation se dégrade assez vite (– 8 % après dix ans). « Le passage d’instituteur à

professeur des écoles a été un vrai gain en matière de pouvoir d’achat à une époque, mais ce gain s’est effacé avec le temps », constate Bernard Schwengler.

Et si l’on compare la situation des enseignants aux autres agents de la fonction publique de l’État, de 2011 à 2021, les agents d’État hors enseignants ont vu leur pouvoir d’achat faiblement augmenter (1,2 %), tandis qu’il diminuait de 2 % pour les enseignants. Le pouvoir d’achat des salariés du privé progressait d’environ 5 % dans la même période.

Cette spécificité « enseignants » s’explique en grande partie par la structure des rémunérations. Alors que les gouvernements successifs ont surtout joué sur les primes pour éviter que les agents perdent en pouvoir d’achat, la rémunération des enseignants est, elle, restée très dépendante du point d’indice.



Seules quelques mesures, comme la prime d’attractivité en début de carrière ou la création de nouveaux échelons en fin de carrière, ont permis de limiter le décrochage des salaires par rapport aux prix. Mais le retour de l’inflation en 2022 et 2023 est cruellement ressenti par l’ensemble de la profession. ● J. C.

* Salaires des enseignants – La chute. Bernard Schwengler, L’Harmattan, 120 pages, 2021.